Le Président soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 01.10.2025 et publié le 03.10.2025 est exécutoire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Cœur de France

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 24 septembre 2025

Délibération n° 99_2025_080

Mise en place de procédures de fonds de concours avec la commune d'Orcenais : participation au financement pour la rénovation de son dernier commerce

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi vingt-quatre septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

COMMUNES	TITULAIRES	REMPLACANTS
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUERE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY	Pouvoir à Colette PY
	Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Edith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	Pouvoir à Yann CADIER
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC	Pouvoir à Alain ANDRIAU
	Monsieur Alain ANDRIAU	
	Madame Françoise GONNET	Pouvoir à Philippe MARME
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE	Pouvoir à Daniel BÔNE
	Madame Jacqueline CHAMPION	
	Monsieur Francis BLONDIEAU	
	Madame Florence COMBES	Pouvoir à Geoffroy CANTAT
	Monsieur Geoffroy CANTAT	
	Madame Isabelle CHAPUT	Pouvoir à Sophie CUINIÈRES
	Monsieur Raphaël FOSSET	Pouvoir à Jacqueline CHAMPION
	Madame Sophie CUINIÈRES	
	Monsieur Lionel DELHOMME	
	Madame Malika LACH-HAB	Pouvoir à Lionel DELHOMME
	Monsieur Didier DEVASSINE	Pouvoir à Francis BLONDIEAU
	Madame Noura ANGLADE	Pouvoir à Sandrine KOSTADINOV
	Monsieur Philippe MARME	
	Madame Sandrine KOSTADINOV	
	Madame Marie BLASQUEZ	
	Monsieur Yves PURET	
	Madame Sylvie OLIVIER	
SAINT-PIERRE-LES-ETIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice	38	Secrétaire de séance : Marie-Claude JULIEN
Membres présents	27	
Membres votants	38	

Date de convocation :	10 septembre 2025
Date de l'affichage :	10 septembre 2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le 03.10.2025
ID : 018-200036135-20250924-99_2025_080-DE

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 24 septembre 2025

Délibération n° 99_2025_080

Mise en place de procédures de fonds de concours avec la commune d'Orcenais : participation au financement pour la rénovation de son dernier commerce

Monsieur le Président présente ce dossier.

Vu l'article L 5214-16 du Code général des collectivités territoriales précisant les modalités de mise en place de la procédure de fonds de concours ;

Le Conseil municipal de la commune d'Orcenais, réuni le 24 juin 2025, sollicite le versement d'un fonds de concours de 4 000 € pour le financement des travaux de rénovation de l'Éventail en vue de la reprise du dernier commerce de la commune. Le coût hors taxe des travaux (électricité, menuiseries et chauffage) s'élève à 20 579.91 €, une subvention d'État (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires – ANCT) a été allouée pour un montant de 10 289.50 €. Les fonds propres de la commune couvrent le solde du financement de ce projet.

Considérant que le montant du fonds de concours ne peut être supérieur à la part autofinancée par le bénéficiaire de ce fonds ;

Considérant que, conformément à l'article L. 5214-16 du Code général des collectivités territoriales, la Communauté de communes Cœur de France et la commune d'Orcenais doivent prendre des délibérations concordantes pour cette opération ;

Il est proposé au Conseil communautaire de verser à la commune un fonds de concours de 4 000 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote un fonds de concours avec la Commune d'Orcenais de 4 000 €, pour le financement des travaux de rénovation du dernier commerce de la commune nommé « l'Eventail ».

Le Président,

Daniel BÔNE

La secrétaire de séance,

Marie-Claude JULIEN

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefrance.fr pour une durée minimum de 2 mois